

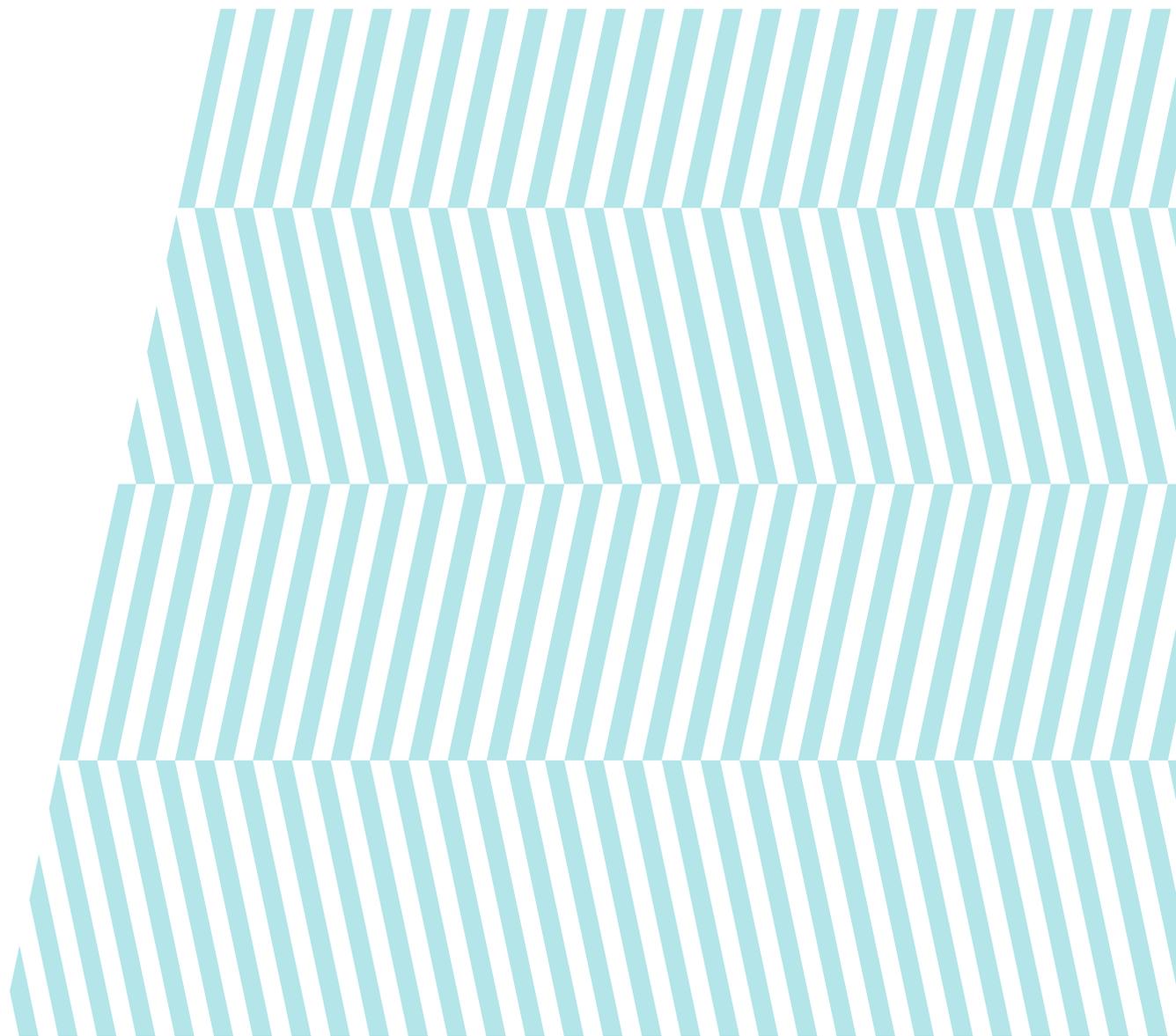
Rapport annuel 2023
sur le Prix et la Qualité du service public
Direction du Cycle de l'Eau
Compétences Assainissement des eaux usées

Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 septembre 2024

/ saint-
nazaire
agglo

Sommaire

- 1 Chiffres clés
- 2 Indicateurs de performance
- 3 Indicateurs financiers
- 4 Tarification
- 5 Assainissement non collectif
- 6 Evènements marquants 2023
- 7 Prospectives 2024



1

Chiffres clés



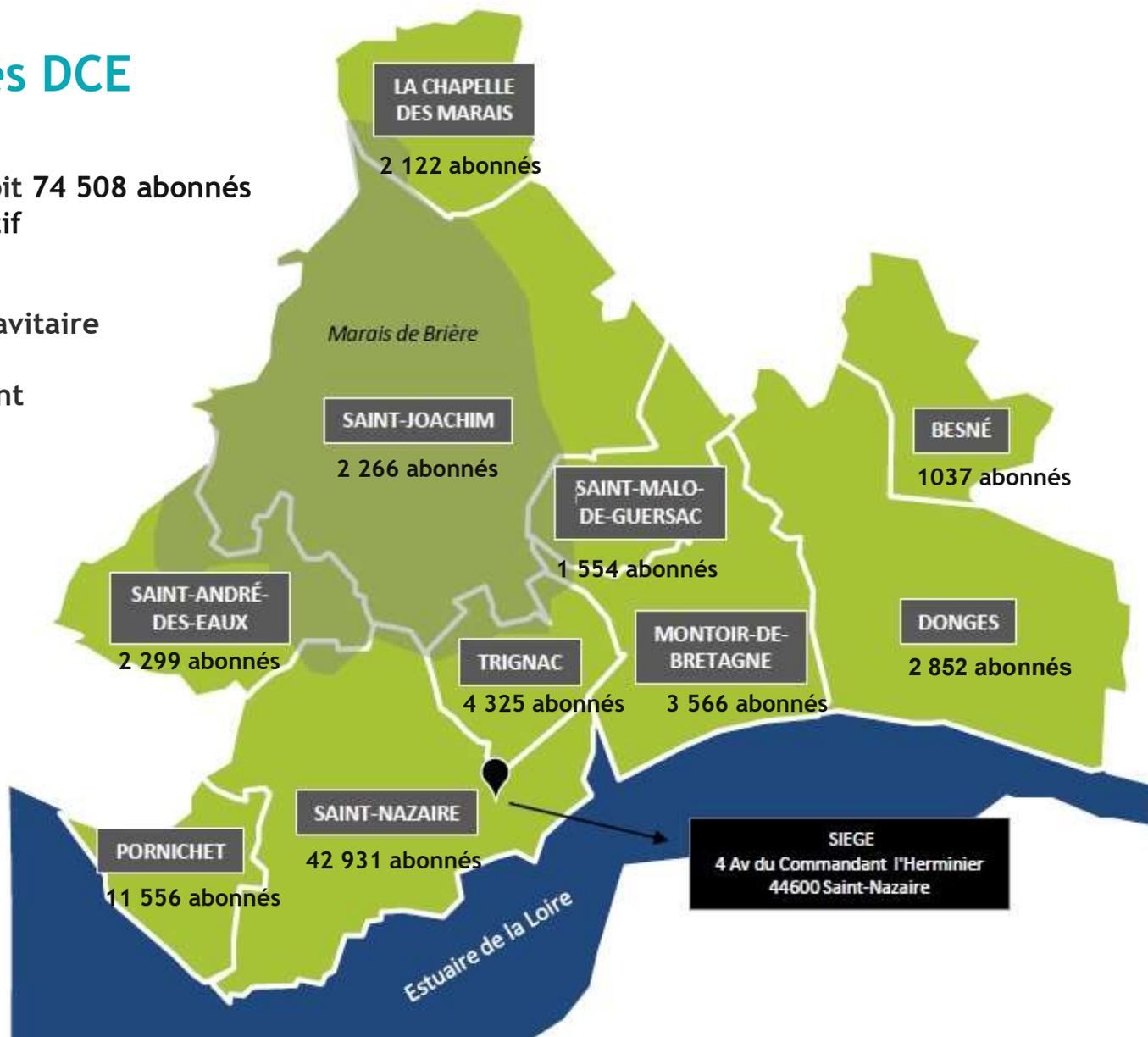
Chiffres clés DCE

10 communes en régie soit 74 508 abonnés
en assainissement collectif
131 625 habitants

611 kms de réseau EU gravitaire

269 postes de refoulement

9 stations d'épuration



Assainissement collectif - Patrimoine

11 Bassins-tampon d'eaux usées en service

Commune	Localisation	Volume de stockage (m ³)
Saint-Nazaire	Sautron (SNA50)	1400
	Les Jaunais (SNA19)	300
	Porcé (SNA6)	370
	Brais (SNA20)	550
	Préhembert (SNA29)	380
Pornichet	Gambetta (POR8)	1200
Saint Malo de Guersac	Crosmain (MAG7)	350
Montoir de Bretagne	La Torse (MOB16)	235
	Gron (MOB50)	3150
Donges	Station d'épuration Donges Gare	600
Besné	Station d'épuration du Tillon	311



Soit un volume total de rétention = **8846 m³**

43 ouvrages de déversement par temps de pluie :

dont 6 surverses > 10 000 EH soumises à autosurveillance avec mesure des volumes par débitmètre

Assainissement collectif - Patrimoine

Réseau de collecte

Evolution du nombre de postes de refoulement

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
219	230	240	241	248	254	265	265	269	269

+ 1/3 de postes en 10 ans

Nombre d'interventions sur les réseaux d'eaux usées

547 interventions en 2023 (532 en 2022 et 659 en 2021)

soit 627 interventions par an en moyenne sur 5 ans



Assainissement collectif - Patrimoine

9 stations d'épuration

COMMUNE	NOM	SANDRE	Eq. Hab	Niveau du rejet autorisé				
				DB05	DCO	MES	Azote	P
Saint Nazaire	Ecossières	184 S0010	102.000	25mg/l ou 90 %	90 mg/l ou 80%	30 mg/l ou 90%	NGL : 10 mg/l ou 70 %	1 mg/l ou 80 %
Montoir de Bretagne	Est	103 S0004	75.000					
Besné	Chemin du Tillon	013 S0001	2.900	15 mg/l ou 97 %	50 mg/l ou 96 %	20 mg/l ou 97 %	NGL : 10 mg/l ou 90 % NK : 3 mg/l ou 90 %	1 mg/l ou 95 %
	Gros Chêne	013 S0002	300	25 mg/l ou 60 %	90 mg/l ou 60 %	30 mg/l ou 50 %	NGL : 40 mg/l NK : 15 mg/l	5mg/l
Donges	La Gare	052 S0002	7.600	25 mg/l ou 70 %	90 mg/l ou 75 %	35 mg/l ou 90 %	NGL : 15 mg/l ou 70 %	2 mg/l ou 80 %
	ZI Bonne Nouvelle	052 S0003	280	35 mg/l ou 60 %	200 mg/l ou 60%	50%	-	-
	Revin	052 S0005	300	30 mg/l ou 60 %	120 mg/l ou 60 %	100 mg/l ou 50 %	NTK 40 mg/l	-
	Pommeraië	052 S0006	325	25 mg/l ou 60 %	80 mg/l ou 60 %	30 mg/l ou 50 %	NGL : 40 mg/l	5 mg/l
La Chapelle des Marais	Route de Sainte Reine	030 S0002	4.400	15 mg/l ou 93 %	60 mg/l ou 89 %	20 mg/l ou 91 %	NGL : 10 mg/l ou 80 %	1 mg/l ou 90 %

Assainissement collectif

Tonnage des boues en MS issues des stations d'épuration

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1680,7	1703	1735	1785	1828,7	1734,6	1731	1907	1757	1668

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration

Quantité de boues évacuée en centre de compostage

Commune	Nom	En tonnes de Matières Sèches	Observation
Saint-Nazaire	Ecossièrnes	848,95	Rendement MS de digestion de 20,88 % en hausse (291 TMS éliminés par digestion)
Montoir-de-Bretagne	STEP EST	656,03	
La Chapelle des Marais	Route de Ste Reine	67,4	
Donges	La Gare	70,64	Pas de curage des lits en 2023
	ZI Bonne nouvelle		
	Pommeraië		
	Revin		
Besné	Gros Chêne	0,25	
	Chemin du Tillon	24,85	
		1668	

- 5 % avec 2022

Assainissement collectif

Conformité des performances des stations d'épuration de + 2000 équivalents habitants avec les arrêtés préfectoraux de rejet

Taux de conformité = $\frac{\text{Nombre de bilans 24h conforme}}{\text{Nombre de bilans dans l'année}} \times 100$

NOM	NOMBRE DE BILANS	TAUX DE CONFORMITE PAR ANALYSE
Ecoisiernes Saint Nazaire	156	99,4 % / 155 conformités
STEP EST Montoir de Bretagne	137	98,5 % / 135 conformités
Route de Sainte Reine La Chapelle des Marais	12	100 %
La Gare Donges	18	100 %
Chemin du Tillon Besné	12	100 %

Assainissement collectif

Conformité des performances des stations d'épuration de + 10 000 équivalents habitants avec les arrêtés préfectoraux de rejet

Zoom sur la STEP des ECOSSIERNES



Zoom sur la STEP EST



Conformité des analyses	Rendement épuratoire	Pourcentage analyses conformes
DBO5	98,73 %	100%
DCO	95,31 %	100%
Azote NGL	91,68 %	100%
Phosphore Pt	91,76 %	100% en moyenne annuelle

Conformité des analyses	Rendement épuratoire	Pourcentage analyses conformes
DBO5	99,04 %	100%
DCO	95,75 %	100%
Azote NGL	88,73%	99,3%
Phosphore Pt	91,88 %	100% en moyenne annuelle

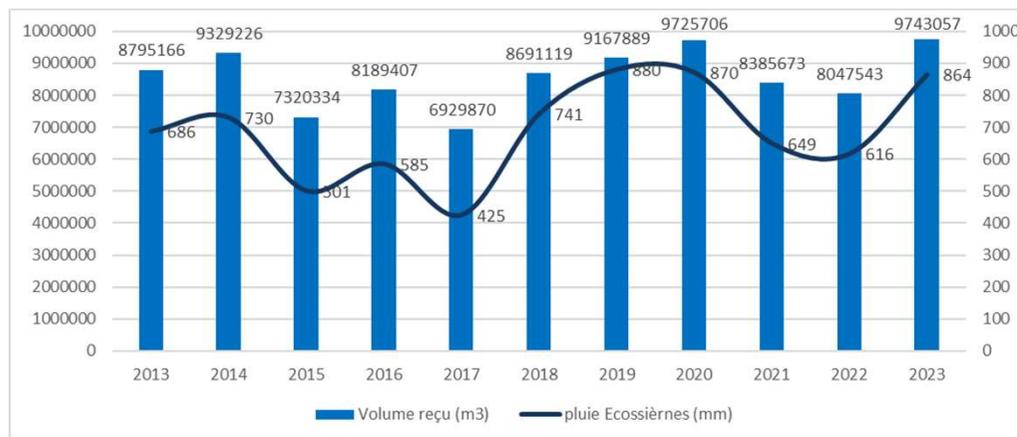
Assainissement collectif

Conformité des performances des stations d'épuration de + 2000 équivalents habitants avec les arrêtés préfectoraux de rejet

Conformité des boues issues des stations d'épuration avec la réglementation : 100 % compost normalisé

Volumes 2023 :

- 6 020 504 m³ facturés à l'assainissement en 2023
- 9 743 057 m³ traités sur les stations d'épuration
- Pluie = 895,5mm (météo France Montoir)
- 3 722 553 m³ d'eaux parasites : 38,20 % des eaux traitées en station d'épuration.



Impact proportionnel de la pluie sur le réseau d'eaux usées

2

Indicateurs de performance



Indicateurs de performance de la Régie (en application du décret du 2 mai 2007)

Taux de raccordement à l'assainissement collectif

$$\frac{\text{Nombre de logements raccordés à l'assainissement}}{\text{Nombre Total de Logements}} = \frac{74\,508}{78\,577} \times 100 = 95 \% \text{ (95 \% en 2022)}$$

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

99 points / 120 :

En conséquence, le service dispose du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret du 27 janvier 2012.

Conformité de la collecte des effluents, des équipements des STEP et de la performance des ouvrages

Si respect des prescriptions en applications du CGCT :

Réalisation de l'étude de zonage (article R2224.7 à R2224.9)	Partiel (programme extension)
Carte d'agglomération arrêté par le préfet (article R2224.10)	OUI
Système d'assainissement obligatoire (article R2224.11)	OUI
Traitement biologique sauf situation inhabituelle dues à de fortes pluies (article R2224.12 et R2224.14)	OUI
Traitement biologique respectant les objectifs de qualité applicables aux eaux réceptrices, zone sensible ou non (article R2224.13 et R2224.16)	OUI
Document proposant les objectifs de réduction des flux de substances polluantes établi par le préfet, si charge $\geq 120\text{kg/j}$	OUI (Schéma Directeur)

/ Indicateurs de performance de la Régie (en application du décret du 2 mai 2007)

Taux de débordement des effluents dans les locaux d'usagers

- 0 indemnisation X 1000 = 0 pour mille habitants.

Nombre de points du réseau nécessitant une intervention fréquente (au moins 2 fois/an) du curage

- Liste des sites existante : OUI.
- 12 points recensés soit 2,1 pour 100 km de réseau.

Taux de réclamations écrites

- Existence d'un logiciel d'enregistrement : OUI. (non calculé à ce jour)



Indicateurs de performance de la Régie (en application du décret du 2 mai 2007)

Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées en %

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
% de réseau renouvelé	0,78	0,76	1,56	1,31	1,34	1,09	0,50	0,34	0,83

Soit en moyenne **0,80 % par an sur 5 ans**

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (surverses)

	Globalité de la CARENE	Observation
Identification sur plan + visite des points de rejet potentiels	+ 20 points	
Evaluation sur carte de la pollution collectée	+ 10 points	
Réalisation d'enquête des points de déversement + moyen d'identification des incidents et importance des surverses	+ 20 points	
Réalisation de mesure de débit et de pollution suivant l'arrêté du 22/06/07	+ 30 points	
Rapport présentant les dispositions de surveillance sur les réseaux de collecte et les stations d'épuration : Manuel d'autosurveillance	+ 8 points	4 / 5 en cours de validation (après révision auprès de la DDTM et AELB)
Connaissance de la qualité du milieu récepteur et évaluation de l'impact des rejets	+ 10 points	
Total partie A	98/100	
B) Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur : si réseau eaux usées séparatifs	-	hors compétence
C) Pour les réseaux unitaires	-	hors compétence

3

Indicateurs financiers



Indicateurs financiers de la régie

	Budget Annexe assainissement 2023	Budget Annexe assainissement 2022
Recettes fonctionnement	18 580 236 €	18 825 898 €
Dépenses fonctionnement	10 796 454 €	9 580 918 €
Epargne brute	7 783 782 €	9 244 979 €
Recettes investissement	3 649 149 €	1 884 397 €
Dépenses investissement	6 714 352 €	6 332 639 €
Encours dette au 31/12/N	22 893 468 €	24 434 706 €
Remboursement Dette durant exercice N	2 861 955 €	2 674 671 €
Durée extinction dette	2,94 %	2,64 ans

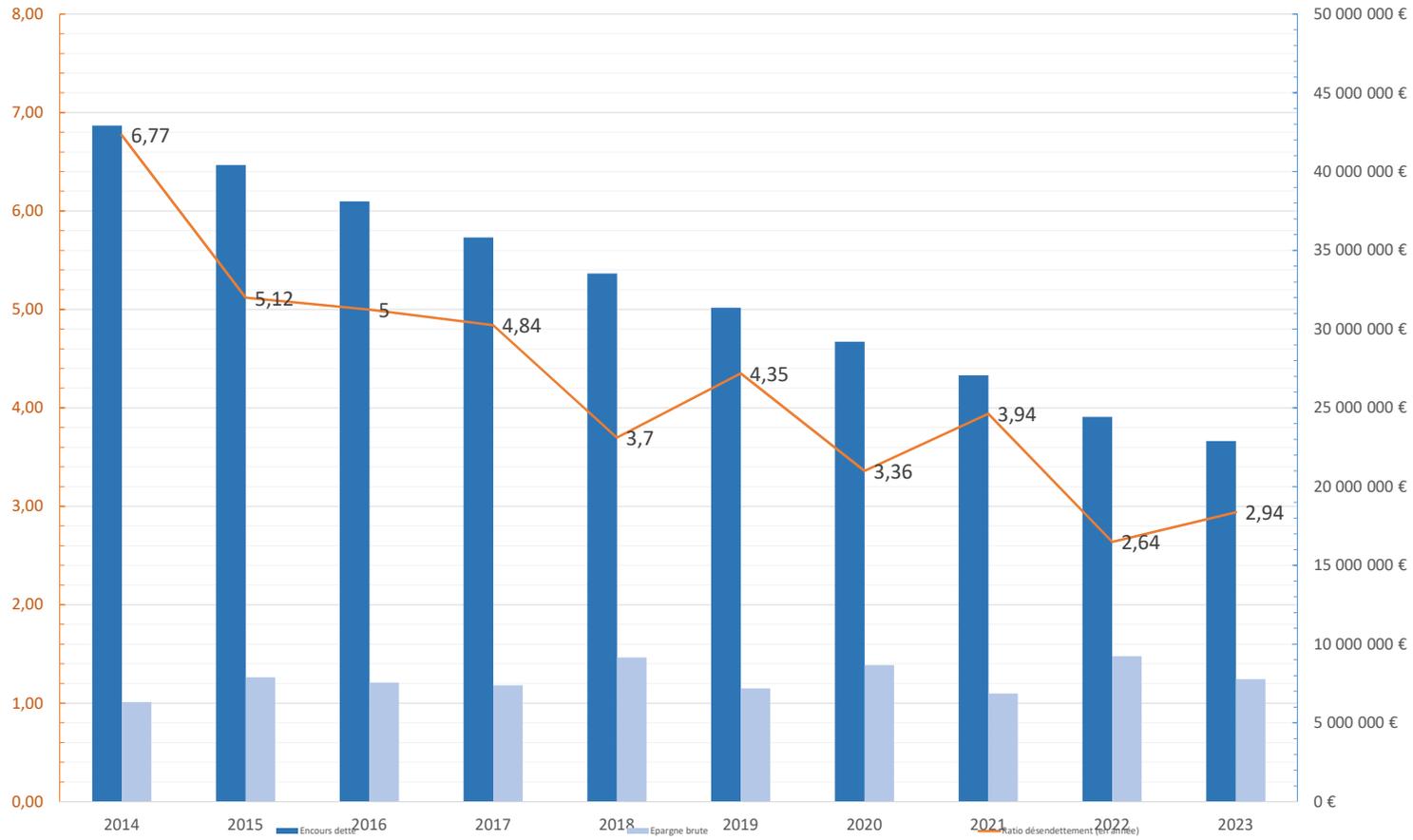
Baisse recettes PFAC-PFB

Dont +0,8M€ht en électricité

Augmentation dotations + 0,8M€ht de subvention AELB

Indicateurs financiers de la régie

Evolution de l'endettement



Indicateurs financiers de la régie

	Budget Annexe assainissement 2023	Budget Annexe assainissement 2022
Dépenses d'équipement <small>Comptes 20/21/23 hors frais d'emprunt</small>	4 570 083 €	3 938 019 €
Amortissements réalisés	6 325 896 €	6 152 512 €
Abandons de créance	159 757 €	258 504 €
Taux d'impayés	6,11 %	6,90 %

4

Tarification



Tarification PFAC - PFB :

	2024	2023	2022	2021	Evolution 2023/2024	Evolution 2022/2023
PFAC (logement individuel de 100 m ²)	2 121 €	2039 €	1896 €	1798 €	4 %	7,5 %
Frais de branchement lors d'une extension de réseau (€ HT)	2 394,01€	2 301,94 €	2 159,42 €	2 058,63 €	4 %	6,59 %

Références délibérations du Conseil Communautaire :

- Participation aux Frais de Branchement : 19 décembre 2023.
- Instauration de la PFAC : 26 juin 2012, évolution du prix basé sur l'indice TP10A.

+ évolution tarifaire du prix de la redevance Assainissement
dès le 1^o janvier 2024

5

Assainissement Non Collectif



Assainissement non collectif

Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC

COMMUNE	NOMBRE D'HABITANTS INSEE 2023	ABONNES AC	ABONNES ANC	INDICATEURS NOMBRE D'HABITANTS ANC
Besné	3 290	1 037	488	1 080
Donges	8 191	2 852	1 164	2 397
La Chapelle des Marais	4 432	2 122	84	124
Montoir de Bretagne	7 311	3 566	178	275
Saint André des Eaux	6 987	2 299	957	2 076
Saint Joachim	4 172	2 266	16	7
Saint Malo de Guersac	3 259	1 554	52	76
Saint Nazaire	73 643	42 931	618	824
Pornichet	12 159	11 556	371	322
Trignac	8 181	4 325	141	202
TOTAL	131 625	74 508	4 069	7 383
		94,54 %	5,46 %	

Assainissement non collectif

Tarification

Délibération du Conseil Communautaire du 19/12/2023

Prestations	2024	2023	2022	Evolution
Contrôle de conception et de bonne implantation du projet d'assainissement non collectif	114,49 € HT	112,80 € HT	109,51 € HT	1,50 %
Contrôle de bonne exécution des travaux d'assainissement non collectif	80,14 € HT	78,96 € HT	76,66 € HT	1,50%
Contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes liés aux mutations d'habitation	100,04 € HT	98,56 € HT	95,69 € HT	1,50 %
Contrôle de bon fonctionnement des installations	29,14 € HT	28,71 € HT	27,87 € HT	1,50%

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

- A.
- + 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération
 - + 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération
 - + 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans
 - + 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations

Total A = 100/100 (100 en 2021)

Assainissement non collectif

Indicateur de performance

Taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif

1) Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (2002 à 2023) :

- Installations neuves : 584
- Diagnostic installations existantes : 4 986

TOTAL : **5 570**

2) Nombre total d'installations jugées conformes ou bon fonctionnement ou favorable :

- Installations neuves : 513
- Diagnostic installations existantes : 3 060

TOTAL : **3 573**

$$\text{Taux} = \frac{\text{Nombre installations conformes} \times 100}{\text{Nombre d'installations contrôlées}} = \frac{3\,573 \times 100}{5\,570}$$

Taux de conformité des dispositifs ANC contrôlés = **64,14 %** (61,37 % en 2022)

6

Evènements marquants



Evènements marquants 2023

- Journée Portes Ouvertes à la STEP des Ecossiernes.
- Mise en œuvre de l'Accord de Programmation avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- Finalisation de l'étude sur la Réutilisation des Eaux Usées Traitées avec le CEREMA et 1^{ère} mise en œuvre de la station service à la STEP des Ecossiernes.
- Lancement de l'AMO STEP Donges Gare.
- Lancement des travaux de renouvellement des membranes de la STEP EST (2 bioseps sur 4).
- Travaux d'extensions du réseau d'eaux usées pour les Forges à Pornichet.
- Préparation des travaux de construction du bassin de rétention d'eaux usées, place Neptune à Saint-Nazaire.
- Poursuite des profils de vulnérabilité des plages à Saint-Nazaire et Pornichet.
- Finalisation des travaux et mise en service du poste de relevage des eaux pluviales Rond point de l'Europe à Pornichet.



7

Prospectives 2024



Prospectives 2024

- Finalisation des travaux de renouvellement des membranes sur la STEP Est.
- Préparation des travaux d'extensions des réseaux d'eaux usées à Er et Maca à Donges.
- Préparation des travaux de vidange des digesteurs de la STEP OUEST.
- Consultation travaux de conception réalisation de la nouvelle STEP de Donges Gare.
- Poursuite des profils de vulnérabilité des plages à Saint-Nazaire et Pornichet.
- Début des travaux de construction du Bassin tampon EU Place Neptune à Saint-Nazaire.
- Travaux de réhabilitation des réseaux et des branchements dans le cadre d'Hélyce + et du PPIC.
- Poursuite des contrôles de conformité des logements (bon raccordement EU/EPU).
- Poursuite des études sur la Réutilisation des Eaux Usées Traitées.
- Réflexion sur la mise à jour du Schéma Directeur des Eaux Usées.

saintnazaireagglo.fr



Saint-
nazaire
agglo



Saint-Nazaire Agglomération - la CARENE
4 avenue du Commandant L'Herminier
CS90305 - 44 605 Saint-Nazaire Cedex